

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date d'émission: 29.01.2024 Date de révision: 29.01.2024 Remplace la version de: 09.09.2020 Version: 5.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article

Nom du produit : LIQUITEX PAINT MARKERS

Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisations consommateur

Utilisation de la substance/mélange : Peintures pour artistes, artisanat et loisirs

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Autres

Colart International Holdings LTD

The MediaWorks Building
191 Wood I ane

191 Wood Lane

GB- W12 7FP London - London

United Kingdom T 02084243200

r.enquiries@colart.co.uk

Distributeur

COLART EUROPE SAS SAS

5 rue René Panhard 72021 Le Mans Cedex 2

72021 LeMans

France

T +44 208 424 3270 r.enquiries@colart.co.uk

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (+44) 2084243200 (9am-5pm GMT)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Non applicable pour les préparations.

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

29.01.2024 (Date de révision) FR (français) 1/8

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Premiers soins après contact oculaire

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas

de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après innaiation : Permettre au sujet de respirer de l'air trais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau a

: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon

doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la

rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent,

faire appel à un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors

du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

29.01.2024 (Date de révision) FR (français) 2/8

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

 Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles

: Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la rubrique 1.2.1.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires

: Aucune limite d'exposition n'existe pour ce produit

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

## 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux

### 8.2.2.2. Protection de la peau

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation convenable.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur Couleurs variées. : Pas disponible Odeur Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : Pas disponible Point de congélation : Pas disponible Point d'ébullition : > 100 °C Inflammabilité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Pas disponible Limite supérieure d'explosion : Pas disponible

Point d'éclair : > 30 °C (coupe fermée)

Température d'auto-inflammation : Pas disponible Température de décomposition : Pas disponible

pH : > 5

Viscosité, cinématique : Pas disponible Solubilité : Pas disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible : Pas disponible Masse volumique Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible Caractéristiques d'une particule : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : ≤ 19 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

## 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) Non classé Toxicité aiguë (Inhalation) Non classé Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé pH: > 5

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé pH: > 5

Indications complémentaires

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Indications complémentaires

Cancérogénicité : Non classé

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Indications complémentaires

Toxicité pour la reproduction : Non classé

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Indications complémentaires

Non classé

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition unique)

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Indications complémentaires

Danger par aspiration Non classé

Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

symptômes possibles

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

: Non classé : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

## **LIQUITEX PAINT MARKERS**

Persistance et dégradabilité Non établi.

29.01.2024 (Date de révision) FR (français) 5/8

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **LIQUITEX PAINT MARKERS**

Potentiel de bioaccumulation Non établi

## 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN

| ADR   | IMDG   | IATA                                     | ADN  |  |
|---|--|--|--|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification               |  |  |  |  |
| UN 1263   | UN 1263  | UN 1263                                  | UN 1263                                      |  |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU        |  |  |  |  |
| PEINTURES   | PEINTURES  | Paint                                    | PEINTURES                                    |  |
| Description document de transport                         |  |  |  |  |
| UN 1263 PEINTURES<br>(ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3,<br>III, (D/E) | UN 1263 PEINTURES<br>(ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3,<br>III | UN 1263 Paint (ETHYL<br>ALCOHOL), 3, III | UN 1263 PEINTURES (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, III |  |
| 14.3. Classe(s) de dange                                  | er pour le transport                               |  |  |  |
| 3   | 3  | 3  | 3  |  |
| 3   | 3  | 3  | 3  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage                                  |  |  |  |  |
| III   | III  | III                                      | III  |  |

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

| ADR  | IMDG  | IATA                                   | ADN                                 |  |  |
|--|---|--|-------------------------------------|--|--|
| 14.5. Dangers pour l'environnement             |   |  |                                     |  |  |
| Dangereux pour<br>l'environnement: Non         | Dangereux pour<br>l'environnement: Non<br>Polluant marin: Non | Dangereux pour<br>l'environnement: Non | Dangereux pour l'environnement: Non |  |  |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles |   |  |                                     |  |  |

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) : 163, 367, 650

Quantités limitées (ADR) : 5I

Panneaux oranges :

30 1263

**Transport maritime** 

Dispositions spéciales (IMDG) : 163, 223, 367, 955

Quantités limitées (IMDG) : 5 L

Transport aérien

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y344

Dispositions spéciales (IATA) : A3, A72, A192

Transport par voie fluviale

Dispositions spéciales (ADN) : 163, 367, 650

Quantités limitées (ADN) : 5 L

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

#### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non applicable.

#### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non applicable.

### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

## Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

## Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

#### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : ≤ 19 %

#### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

## Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant

le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Fiche de données de sécurité valable pour les

régions

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

: FR - France